

ATLANTIQUE MÉDITERRANÉE DÉPOLLUTION ENVIRONNEMENT

Allée de Bel Air - 15, avenue Pasteur

B.P. 30 - 33186 LE HAILLAN CEDEX

Tél. 05.56.28.62.08 - Fax 05.56.28.64.42

Internet : <http://www.a-m-d-e.com> - E Mail : amde@wanadoo.fr

S.A. au capital de 250.000 F - Siret 393 283 692 00027 - Code APE 900 C

Code TVA : FR 27 393 283 692



A.M.D.E.

DECHARGE DE LANTON

33138 LANTON

RAPPORT D'ETUDE DIAGNOSTIC SIMPLIFIE

(01.076.A.R.01.1)

Sous la conduite de la société

EREA

39, rue Furtado

33800 BORDEAUX

Siège Social :

IMMEUBLE AXIOME - Avenue de Saint-Menet B.P. 39 - 13367 MARSEILLE CEDEX 11

Siret 393 283 692 00019 - Code APE 900 C

Tél. 04.91.43.01.49 - Fax 04.91.27.16.18

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I - PROBLEMATIQUE	5
II - DIAGNOSTIC SIMPLIFIE	6
II.1 - Fiche d'enquête et de visite	7
II.1.1 - Substratum géologique	8
II.1.2 - Sensibilité des eaux souterraines	10
II.1.3 - Sensibilité des eaux de surface	12
II.1.4 - Habitations	16
II.1.5 - Sensibilité des paysages et des milieux naturels	17
II.1.6 - Volume du dépôt	20
II.1.7 - Age du dépôt	21
II.1.8 - Nature du dépôt	23
II.2 - Feuille de calcul des impacts potentiels	24
II.3 - Conclusion partielle du diagnostic simplifié	24
II.3.1 - Synthèse du diagnostic	25
II.3.2 - Recommandations et préconisations	25
CONCLUSION	26

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure n°1 : Localisation de la zone d'étude (1/25.000 ^e - IGN n°1337 ET)	7
Figure n°2 : Extrait de la carte géologique régionale (1/50.000 ^e - BRGM n°826).....	8
Figure n°3 : Localisation des ouvrages d'alimentation en eau	11
Figure n°4 : Zones de contraintes sur les eaux continentales et littorales	14
Figure n°5 : Eaux stagnantes (vue d'ensemble)	15
Figure n°6 : Eaux stagnantes (vue de près)	15
Figure n°7 : Vue de la décharge (coupe Nord-Sud vue de l'Est).....	17
Figure n°8 : Vue de la forêt environnante	18
Figure n°9 : Plan d'occupation des sols.....	19
Figure n°10 : Schéma de l'emprise de la décharge	20
Figure n°11 : Feuille de calcul des impacts potentiels	23
Figure n°12 : Fiche de synthèse du diagnostic.....	24
Figure n°13 : Principe de l'Evaluation Simplifiée des Risques	25

INTRODUCTION

La décharge de Lanton, implantée au lieu-dit du « Bois de l'Eglise » et exploitée depuis la fin des années 1970, est actuellement dans une logique d'aménagement et de remise en état. En effet, la loi du 13 juillet 1992 impose la fin de la mise en décharge traditionnelle comme mode de gestion des déchets, et la remise en état des décharges brutes.

L'étude préalable au projet de réhabilitation et de réaménagement a été confiée à la société AMDE. Pour ce type d'étude, la démarche préconisée par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) dans le « Guide méthodologique pour la remise en état de décharges d'ordures ménagères ou assimilées » comprend plusieurs étapes qui ont pour objectifs :

- l'évaluation des risques liés à la présence de la décharge ;
- l'étude des impacts ;
- la définition des objectifs de réhabilitation et des traitements envisageables.

La présente étude vise à décrire les risques liés à la présence de la décharge. Seule la première étape est donc considérée.

La description des impacts actuels de la décharge et la définition des objectifs de réhabilitation et des scénarii de traitement nécessiteront des études complémentaires.

I - PROBLEMATIQUE

Une décharge est un système évolutif. La lente dégradation des déchets organiques et l'altération des remblais (métaux, béton...) sont à l'origine des dommages occasionnés par les décharges (impacts). L'intensité de ce phénomène est principalement déterminée par la présence d'air et d'humidité.

Ce document propose le « diagnostic simplifié » de la décharge de Lanton, présenté conformément aux directives de l'ADEME. Ce diagnostic permet de situer le dépôt dans son contexte physique (géographie physique et humaine, géologie et hydrogéologie) et historique. Cette démarche basée sur une visite de site et une étude documentaire permet de réaliser une première évaluation des risques.

Les résultats obtenus servent de base à l'élaboration d'éventuelles stratégies d'intervention dans le cas où des campagnes d'investigations complémentaires s'avèreraient nécessaires.

II - DIAGNOSTIC SIMPLIFIE

La présentation du diagnostic simplifié s'inspire du modèle proposé par l'Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) dans le « Guide méthodologique pour la remise en état des décharges d'ordures ménagères et assimilées ».

L'objectif de ce diagnostic est une première approche de l'évaluation des risques liés à l'existence de la décharge. Cette évaluation prend en compte la sensibilité du milieu (substratum géologique, eaux souterraines, eaux de surface, habitations, paysages et milieux naturels) et les caractéristiques du dépôt (volume, âge, nature).

Les critères caractérisants la décharge et son milieu font l'objet d'une analyse multi-paramètres. Chacun des paramètres est évalué sur la base d'une grille de notation fournie dans le guide. L'attribution des notes est justifiée sur la base d'une visite de site, de recueil de témoignages (réalisés le 20 août 2001) et d'une étude documentaire.

Les différents documents consultés sont les suivants :

- carte topographique de l'IGN au 1/25.000^e (n° 1337 ET) ;
- carte et notice géologique du BRGM au 1/50.000^e (n° 826) ;
- description de la ressource en eau (potable ou non) de la région de Lanton (information recueillies sur le site internet du BRGM) ;
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) - 1996 ;
- Plan d'Occupation des Sols (POS).

Par principe de précaution, la note la plus forte attribuée à un paramètre, est retenue pour le critère général (milieu ou caractéristique de la décharge) considéré.

Les impacts potentiels sur le milieu sont ensuite calculés en appliquant des formules arithmétiques définies par l'ADEME.

La note finale obtenue définit alors des classes de risques pour chacun de ces types d'impacts potentiels.

Une synthèse du diagnostic est enfin proposée. Des recommandations et préconisations sont justifiées sur la base de cette synthèse.

II.1 - Fiche d'enquête et de visite

Commune : Lanton (33)

Lieu-dit : Bois de l'église

Voie d'accès : route départementale n°3 (D3 E10)

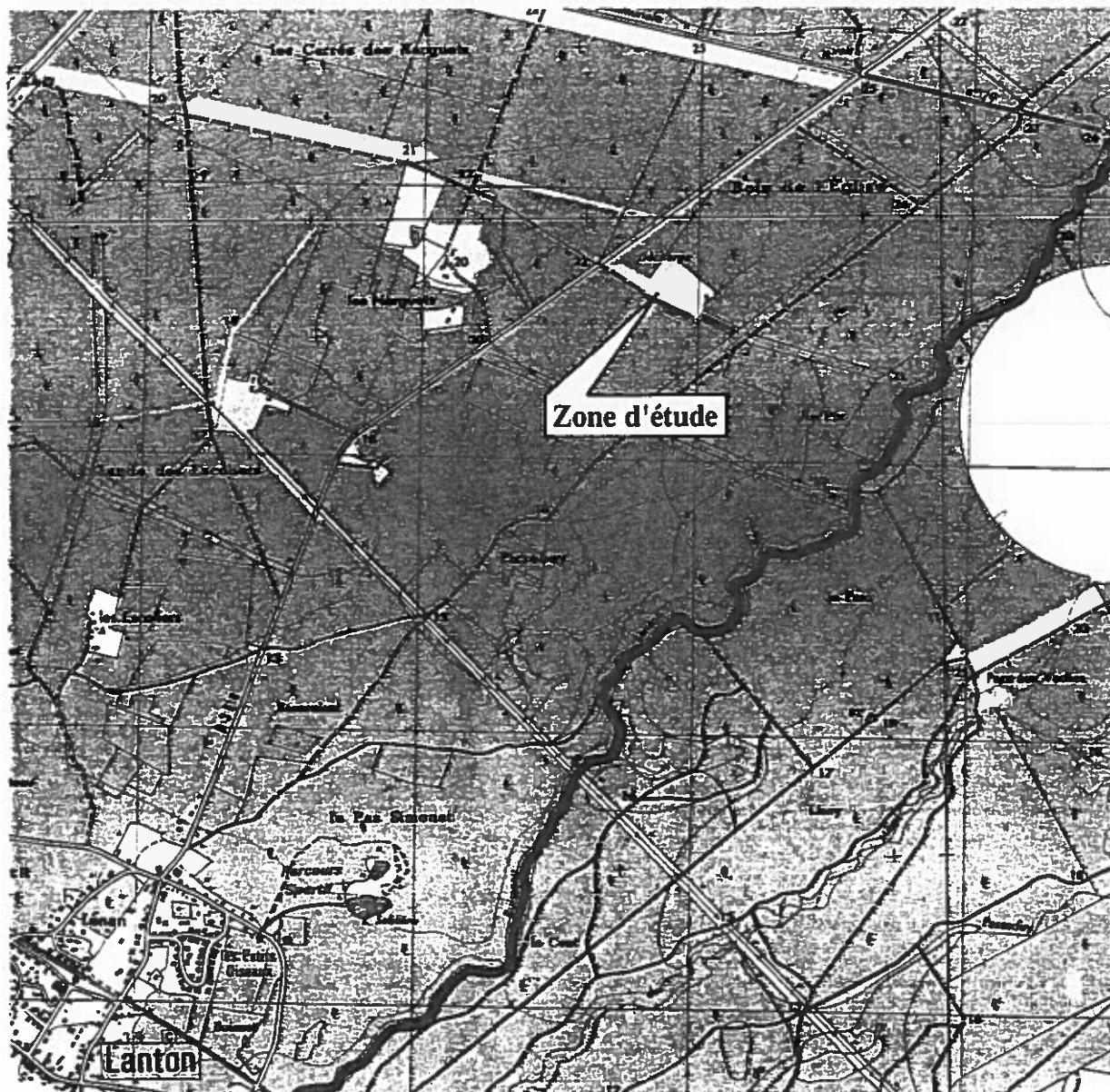


Figure n°1 : Localisation de la zone d'étude (1/25.000^e - IGN n°1337 ET)

Nom des enquêteurs : Mr CHAPUIS, Mr BILLY (AMDE)

Personnes rencontrées : Mr BALSEZ, Mr CAMBRONERO (Ville de Lanton).

Date : 20 août 2001.

II.1.1 - Substratum géologique

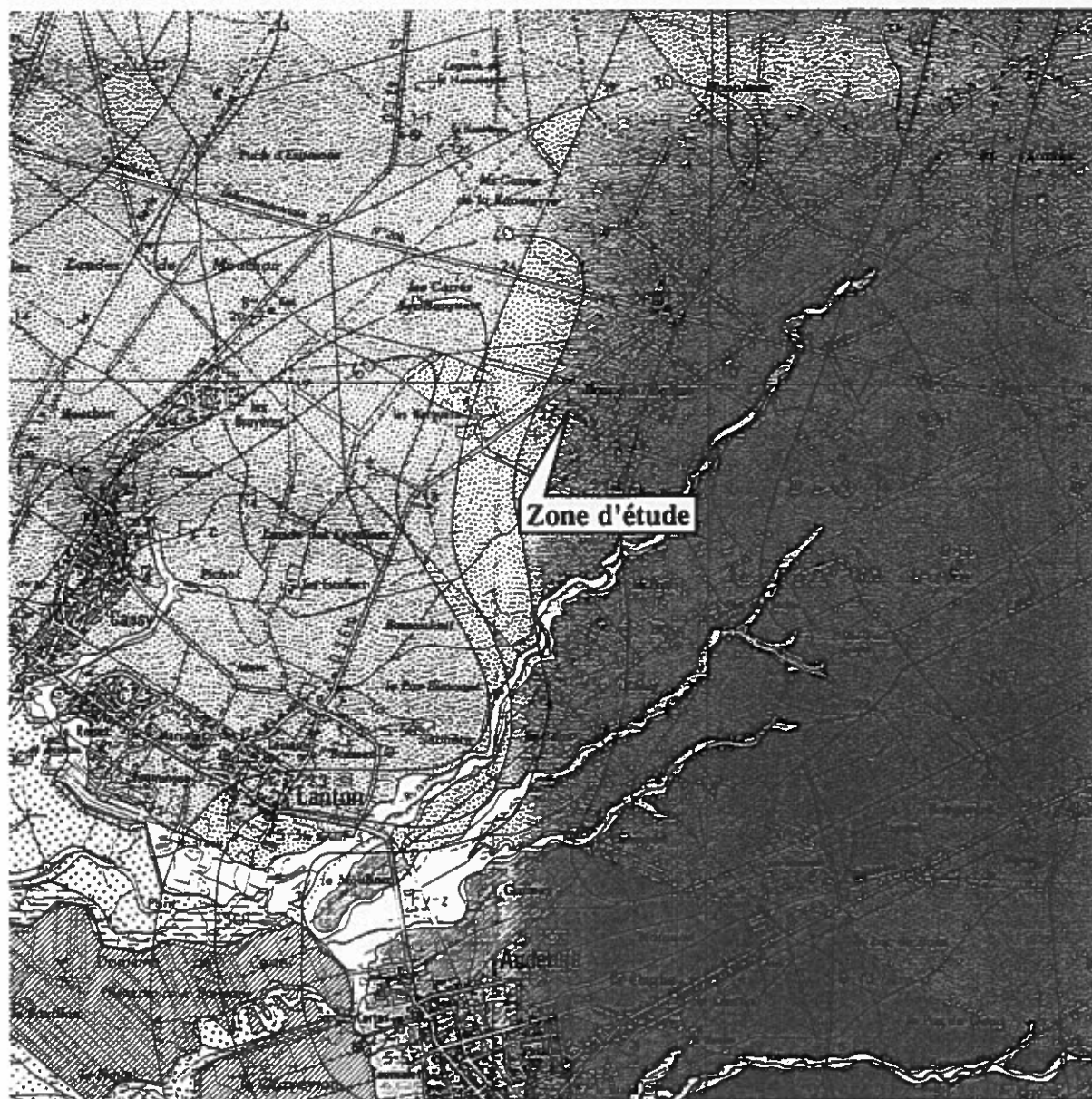


Figure n°2 : Extrait de la carte géologique régionale (1/50.000^e - BRGM n°826)

La décharge de Lanton repose sur des sables fins blanchâtres, formations du Castets (NF₁).

Ces sables surmontent des formations d'Onesse également composées de sables ainsi que de graviers (IV_b).

- Nature du substratum géologique dominant, au droit de la décharge, dans les cinq premiers mètres :

Dans les cinq premiers mètres, le substratum géologique dominant correspond à des sables fins blanchâtres avec présence de quelques graviers.

Sables, graviers, alluvions. 5	Calcaires, grès. 4	Gneiss, schistes, granite. 3	Marnes 2	Argiles 1
-----------------------------------	-----------------------	---------------------------------	-------------	--------------

- Présence de fracturations ou de failles dans le secteur.

La présence de sédiments meubles (sables) sur l'ensemble du secteur concerné ne permet pas l'existence de fracture ou de faille.

Fracturation certaine 5	Fracturation supposée 4			Absence de Fracturation 1 (Sables)
----------------------------	----------------------------	--	--	---------------------------------------

- Zone karstique

Les phénomènes de dissolution, à l'origine de la karstification des roches fissurées (ouverture des failles et diaclases), ne sont possibles que dans les roches sédimentaires de type calcaires ; un sous-sol à dominante sableuse ne peut être le siège de tels phénomènes.

Présence certaine 5	Présence probable 4		Absence probable 2	Absence certaine 1 (Sables)
------------------------	------------------------	--	-----------------------	--------------------------------

- Sensibilité de la zone aux pollutions

La décharge de Lanton est implantée sur un horizon géologique à forte perméabilité (sables fins). Les transferts entre la surface et le sous-sol sont donc facilités.

Zone très sensible. 5	Zone sensible. 4	Zone peu sensible 3	Zone non sensible 2	
--------------------------	---------------------	------------------------	------------------------	--

Substratum	Note maximale : 5
------------	-------------------

II.1.2 - Sensibilité des eaux souterraines

- Périmètre de protection de captage pour l'alimentation en eau potable :

Les captages AEP (Adduction d'Eau Potable) les plus proches sont les captages des « Sablières » et de « Cassy » à Lanton. Ils sont respectivement situés à environ 3 km au Sud-Ouest et à 4 km à l'Ouest.

Le captage des « Sablières » exploitant l'aquifère de l'oligocène Adour Garonne situé à 300 mètres de profondeur est associé à un périmètre de protection d'un rayon de l'ordre de 30 mètres. Ce périmètre ne s'étend donc pas dans la zone d'étude.

Périmètre rapproché ou éloigné	En limite de périmètre			Absence de périmètre
5	4			1

- Zone de ressources potentielles en eau potable

Le premier horizon aquifère susceptible d'être rencontré au droit de la décharge correspond à l'aquifère des sables des landes situé immédiatement sous la surface.

Cet aquifère ne peut pas être considéré comme une ressource potentielle en eau potable.

	Oui			Non
	4			1

- Distance à un puits ou un forage artésien pour l'alimentation en eau

En plus des captages des « Sablières » et de « Cassy », la ressource en eau potable de la région est assurée par plusieurs zones de captages :

- « Les Bruyères » à Andernos (à environ 5 km de la décharge au Nord-Ouest)
- « Les Canadiens » à Andernos (à environ 6,5 km de la décharge) ;
- « Saint-Hubert » à Andernos (à environ 7 km de la décharge).

Il est également à noter la présence de captage AEP non exploités à proximité de la zone d'étude : le captage de « Taussat » et le « Forage Communal » (situés à l'Ouest de la commune de Lanton).

La figure de la page suivante indique l'implantation des captages AEP les plus proches, ainsi que la localisation des sources et forages permettant le pompage de l'eau pour divers usages (agricole, individuel ...).

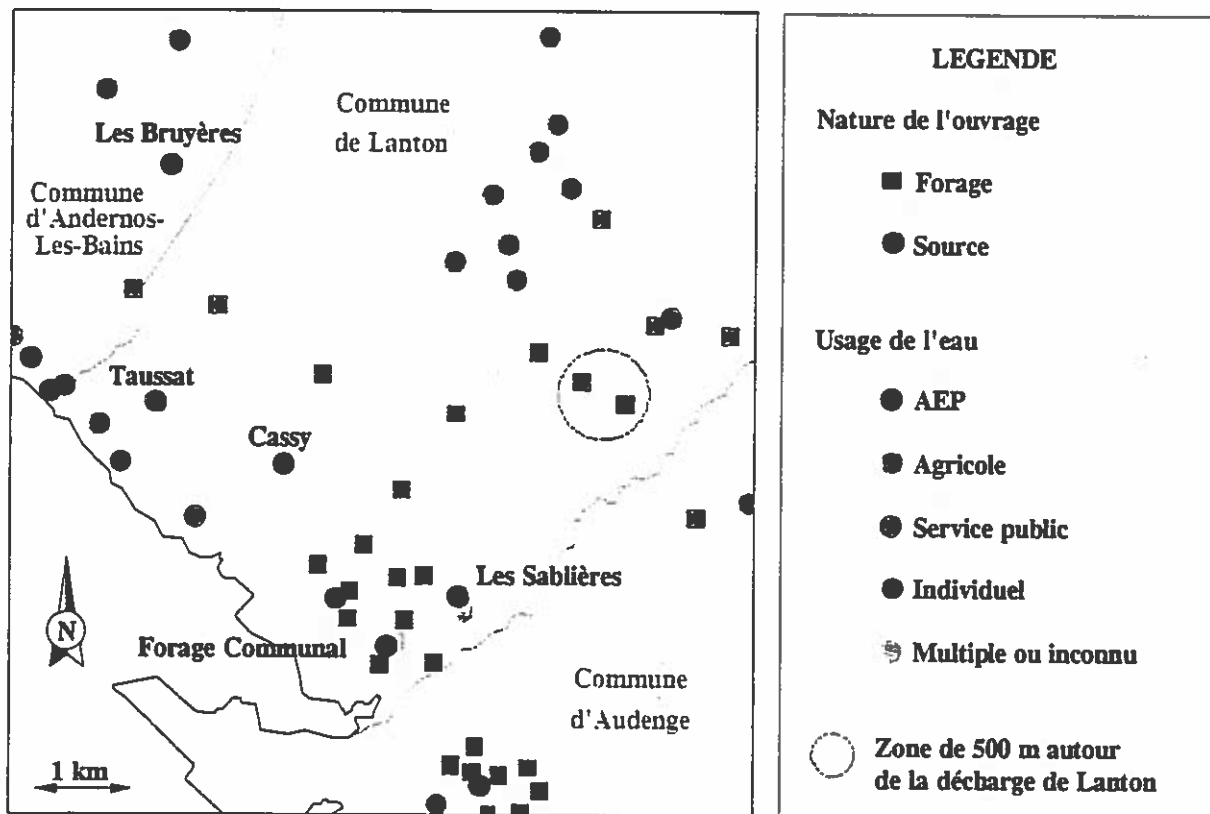


Figure n°3 : Localisation des ouvrages d'alimentation en eau (source : BRGM)
(01.076.A.AF(R.01.1).03.1)

Les 2 ouvrages compris dans un rayon de 500 mètres autour de la décharge sont des forages peu profonds, captant l'eau de l'aquifère des Landes (mio-plio-quadernaire) entre 2,10 et 2,20 mètres de profondeur. L'eau de ces forages serait destinée à des usages publics (protection incendie ...).

Aucun des captages AEP n'est à moins de 500 mètres de la zone d'étude.

A moins de 100 m	De 100 à 200 m	De 200 à 500 m		Plus de 500 m
5	4	3		1

Sensibilité des eaux souterraines	Note maximale : 1
--	--------------------------

II.1.3 - Sensibilité des eaux de surface

- Périmètre de protection d'un pompage pour l'alimentation en eau potable

Aucun pompage des eaux de surface pour l'alimentation en eau potable n'a été identifié à proximité de la zone d'étude.

Périmètre rapproché ou éloigné 5	En limite de périmètre 4			Absence de périmètre 1
-------------------------------------	-----------------------------	--	--	---------------------------

- Zone de ressources potentielles en eau potable

A proximité de la zone d'étude le réseau hydrographique est essentiellement représenté par des fossés drainants et une retenue artificielle située à l'Est de la décharge. Asséchés lors de la visite sur le site, les fossés ne semblent être alimentés que lorsque l'aquifère est saturé. La retenue est également en relation directe avec les eaux de la nappe.

En tout état de cause, les eaux de surface ne peuvent pas être considérées comme une ressource potentielle en eau potable.

	Oui 4			Non 1
--	----------	--	--	----------

- Zone de nappe alluviale d'un cours d'eau

Aucun cours d'eau majeur ne traverse la zone d'étude.

Oui 5				Non 1
----------	--	--	--	----------

- Zone inondable ou zone humide

Du fait de la proximité de la nappe (profondeur de l'ordre du mètre), la zone est considérée comme humide.

Oui 5				Non 1
----------	--	--	--	----------

- Distance des rives ou rivages

Nature et nom : Ruisseau de Lanton au Sud-Est du site (les fossés asséchés et le petit plan d'eau ne sont pas pris en compte).

A moins de 50 m 5	De 50 à 200 m 4	De 200 à 500 m 3	De 500 à 1000 m 2	Plus de 1000 m 1
----------------------	--------------------	---------------------	----------------------	---------------------

- Périmètre de protection d'une zone de baignade

La décharge n'est pas située sur un périmètre de protection d'une zone de baignade.

	Oui 4			Non 1
--	----------	--	--	----------

- Distance à une zone de baignade

Nature et nom : **Bassin d'Arcachon**

Le bassin d'Arcachon est situé à environ 4 km de la décharge.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de 1996 indique qu'il s'agit d'une zone de contraintes pour la baignade.

A moins de 200 m 5	De 200 à 500 m 4	De 500 à 1000 m 3		Plus de 1000 m 1
--------------------------	------------------------	-------------------------	--	------------------------

- Distance à une zone de pisciculture, de conchyliculture

Nature et nom : **Bassin d'Arcachon**

L'ensemble du bassin d'Arcachon est une zone de pisciculture et de conchyliculture. Directement en aval du « Ruisseau de Lanton », la présence du « Domaine de Certes » comportant de nombreux réservoirs à poissons est à noter.

Le plan d'occupation des sols (extrait de la planche 5.2.) indique que l'ensemble du secteur situé à l'Ouest de la décharge est soumis à la servitude AS2 relative à « la protection des établissements ostréicoles, gisements naturels, huîtres, coquillages ».

Par précaution, il est considéré que cette servitude s'applique à l'ensemble des terrains situés de part et d'autre du « ruisseau du Lanton » et donc à la décharge.

De plus, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de 1996 indique que le bassin d'Arcachon est une zone de contraintes pour la pêche et la conchyliculture.

A moins de 200 m 5	De 200 à 500 m 4	De 500 à 1000 m 3		Plus de 1000 m 1
--------------------------	------------------------	-------------------------	--	------------------------

La figure suivante, obtenue par compilation de deux cartes fournies dans le SDAGE, illustre les réponses données aux trois points précédents.

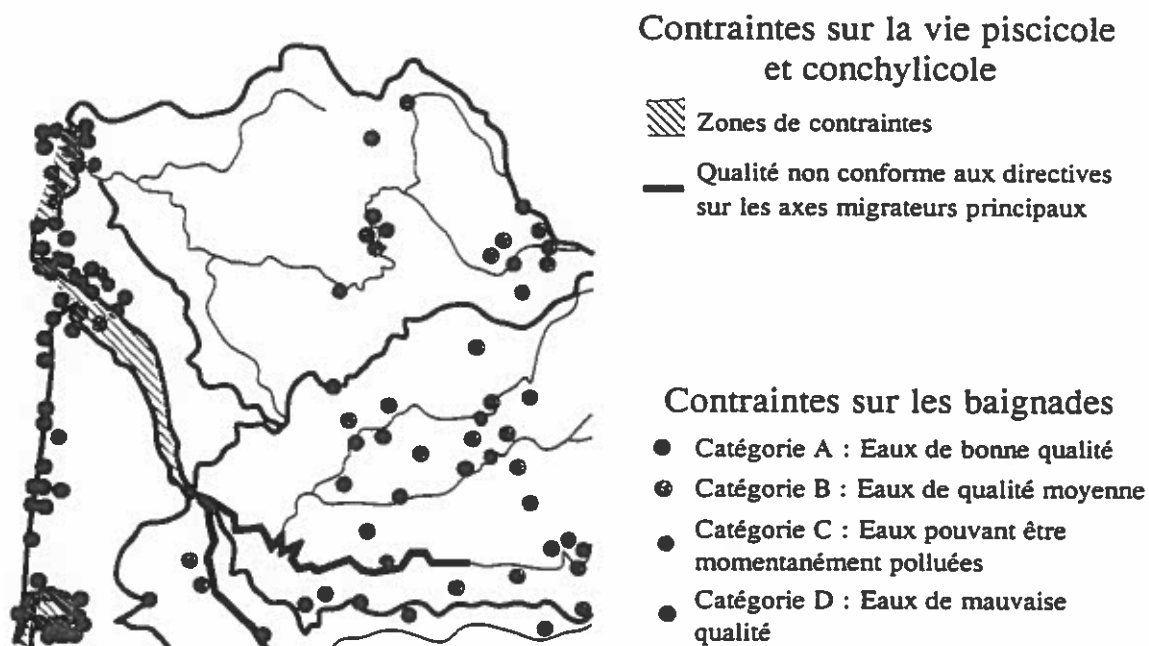


Figure n°4 : Zones de contraintes sur les eaux continentales et littorales
(01.076.A.AF(R.01.1).04.1)

• **Ecoulement des lixiviats**

Aucun écoulement de lixiviats n'a été constaté. Cependant la présence d'eaux stagnantes et putrides, notée au pied du tumulus en bordure Est de la décharge, laisse supposer de écoulement diffus des « jus de décharge ».

	Écoulements constatés 4	Écoulements supposés 3		Pas d'écoulements visibles 1
--	----------------------------	---------------------------	--	---------------------------------



Figure n°5 : Eaux stagnantes (vue d'ensemble)



Figure n°6 : Eaux stagnantes (vue de près)

Sensibilité des eaux de surface

Note maximale : 5

II.1.4 - Habitations

- Distance aux lieux habités ou publics les plus proches non visibles de la décharge

L'analyse de la carte topographique montre que le hameau le plus proche se situe à environ 700 mètres à l'Ouest, au lieu-dit « Les Narguets ».

	Moins de 200 m 4	De 200 à 500 m 3	De 500 à 1000 m 2	Plus de 1000 m 1
--	------------------------	------------------------	-------------------------	------------------------

- Distance aux lieux habités ou publics les plus proches visibles de la décharge

La décharge est située dans la forêt. Aucun lieu habité ou public n'est visible depuis le sommet du dépôt. La note minimale est donc retenue.

A moins de 200 m 5	De 200 à 500 m 4	De 500 à 1000 m 3		Plus de 1000 m 1
--------------------------	------------------------	-------------------------	--	------------------------

Habitations

Note maximale : 2

II.1.5 - Sensibilité des paysages et des milieux naturels

- Relief du site et modelé de la décharge

La décharge est située dans une zone forestière en bordure du Bassin d'Arcachon. Ce secteur est caractérisé par une absence de reliefs notables.

Le dépôt de déchets constitue un tumulus de forme allongée dans la direction Est-Ouest. Il atteint une hauteur maximale de 6 mètres à l'Est.

En coupe Nord-Sud, le dépôt présente une forme trapézoïdale dont la géométrie artificielle ne favorise pas l'intégration au paysage naturel.

La présence de dépôts ponctuels de gravats, déchets verts et déchets divers au Sud et sur le tumulus est de plus à noter.

La photographie suivante illustre le contraste existant entre le relief individualisé par la décharge et la topographie environnante.



Figure n°7 : Vue de la décharge
(coupe Nord-Sud vue de l'Est)

- Distance de visibilité de la décharge à partir des lieux fréquentés voisins (sentiers, routes...)

La D3 E10 est située à 100 mètres au Nord-Ouest du site. Plusieurs chemins forestier longent la bordure Est de la décharge.

	Moins de 100 m	De 100 à 500 m	De 500 à 1000 m	Plus de 1000 m
	4	3	2	1

- Distance maximale de visibilité à partir de la décharge



Figure n°8 : Vue de la forêt environnante
(vue panoramique Sud prise du sommet de la décharge)

La surélévation d'environ 6 mètres du sommet de la décharge par rapport au terrain naturel fournit un point de vue dégagé sur l'ensemble du site. Cependant la visibilité est limitée par la présence de la forêt en bordure immédiate du terrain.

	Plus de 1000 m	De 500 à 1000 m	De 100 à 500 m	Moins de 100 m
	4	3	2	1

- Ecran végétal de dissimulation

La décharge, implantée en pleine forêt, bénéficie d'un écran végétal de dissimulation naturel sur toute sa périphérie.

	Aucun	Sur une partie du site	Sur toute la périphérie du site	
	4	3	2	

- Envois de déchets autour de la décharge

Aucun envoi de déchets n'a été noté en périphérie du site lors de la visite du 20 août 2001.

	Oui	Non		
	4	3		

- Zone de protection particulière des milieux

La figure suivante synthétise le Plan d'Occupation des Sols (POS) à proximité de la zone d'étude.

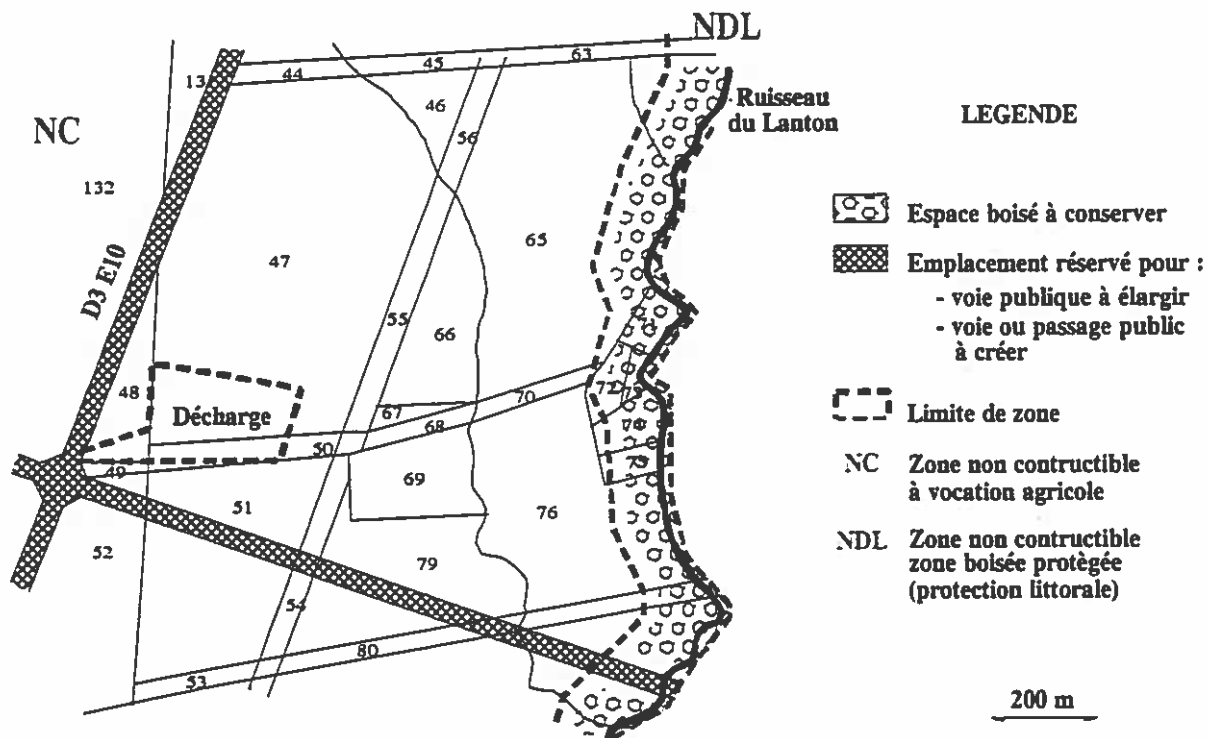


Figure n°9 : Plan d'occupation des sols
(01.076.A.AF(R.01.1).09.1)

Aucune zone de protection particulière n'est recensée à proximité du site.

Arrêté de biotope, Z.N.I.E.F.F., réserve naturelle, site classé ou inscrit 5	Parc national 4	Parc naturel régional 3		Aucune 1
---	--------------------	----------------------------	--	-------------

- Zone de sensibilité particulière aux incendies

La proximité de la forêt de résineux place le site dans une zone de sensibilité particulière aux incendies.

Oui, avec pratique du brûlage 5	Oui, sans pratique du brûlage 4			Zone non sensible 1
------------------------------------	------------------------------------	--	--	------------------------

Sensibilité des paysages et des milieux naturels

Note maximale : 4

- Superficie du dépôt : 25.000 m² environ.

Section?

La décharge occupe partiellement les parcelles cadastrées n°47, n°48, n°49 et n°50. La superficie totale utilisée est de l'ordre de 4,5 ha dont environ 2,5 ha couverts par le tumulus et les dépôts.

	Plus de 10000 m ² 4	De 5000 m ² à 10000 m ² 3	De 1000 m ² à 5000 m ² 2	Moins de 1000 m ² 1
--	--------------------------------------	---	--	--------------------------------------

- Epaisseur moyenne du dépôt

	Plus de 10 m 4	De 5 m à 10 m 3	De 2 m à 5 m 2	Moins de 2 m 1
--	----------------------	-----------------------	----------------------	----------------------

Volume du dépôt

Note maximale : 4

II.1.7 - Age du dépôt

- Période d'exploitation de la décharge

Les dépôts sauvages ont commencés entre les années 1976 et 1978 et se sont poursuivis jusqu'en mars 1994, date de l'arrivée du premier gardien.

- Age du dépôt

Les dépôts les plus anciens sont âgés d'environ 25 ans.

En activité depuis plus de 10 ans	En activité ou fermé depuis moins de 10 ans	Fermé depuis plus de 10 ans		Dépôt réservé aux inertes (âge des déchets indifférent)
5	4	3		1

Age du dépôt

Note maximale : 5

II.1.8 - Nature du dépôt

- Mode d'exploitation de la décharge

Les témoignages de Mr VALSEZ et de Mr CAMBRONERO, en poste à la mairie de Lanton, ont permis de retenir les points suivants :

- * Entre 1976 et 1994 : dépôt sauvage de tout type de déchets hors ordures ménagères, avec brûlage des déchets verts.
- * De 1994 à 2001 : suite à l'arrivée du gardien, mise en place d'un tri sommaire des déchets entrants (déchets verts, déchets industriels banals, gravats, huiles usagées et batteries ...) et évacuation vers la décharge contrôlée d'Audenge ; broyage des tas en place et évacuation vers la décharge contrôlée d'Audenge ; arrêt des brûlages.
- * Depuis 2001 : tri sélectif des déchets entrants, maintien du broyage du tumulus en place et évacuation vers Audenge.

- Pratique du brûlage

Le brûlage n'est plus pratiqué sur le site depuis mars 1994.

	Oui 4			Non 1
--	----------	--	--	----------

- Type de déchets stockés

- * Ordures ménagère : 0
- * Encombrants ménagers : 0
- * carcasses de voiture : 0
- * Déchets toxiques en quantité dispersée (huiles usagées, piles, peintures, solvants, médicaments, ...) : +
- * Déchets de jardins, déchets verts, bois : + + +
- * Déchets agricoles (produits phytosanitaires, emballages,...) : 0
- * Déblais et gravats : + + +
- * Autres déchets à préciser en fonction des activités spécifiques de la commune (déchets industriels banals, boues de station d'épuration,...) : + + (mélange de varech et de sable issu du nettoyage des plages)

Présence importante de déchets toxiques ou dangereux 5	Dépôt d'ordures ménagères et assimilés 4	Dépôt de déchets verts 3	Dépôt d'encombrants ménagers 2	Dépôt d'inertes 1
---	---	-----------------------------	-----------------------------------	----------------------

Nature du dépôt

Note maximale : 3

II.2 - Feuille de calcul des impacts potentiels

Dans la démarche préconisée par l'ADEME, un calcul de risques doit être réalisé sur la base de la fiche d'enquête et à partir des formules présentées dans la figure suivante.

Critères	Mode de calcul			
1 - Evaluation des risques pour les eaux souterraines				
substratum	5	X 3 =	15	
eaux souterraines	1	X 3 =	3	+
volume du dépôt	4	X 2 =	8	+
âge du dépôt	5	X 2 =	10	+
nature du dépôt	3	X 2 =	6	+
				=
				42
2 - Evaluation des risques pour les eaux de surface				
substratum	5	X 2 =	10	
eaux de surface	5	X 4 =	20	+
volume du dépôt	4	X 2 =	8	+
âge du dépôt	5	X 2 =	10	+
nature du dépôt	3	X 2 =	6	+
				=
				54
3 - Evaluation des risques pour les riverains				
habitations	2	X 6 =	12	
volume du dépôt	4	X 2 =	8	+
âge du dépôt	5	X 2 =	10	+
nature du dépôt	3	X 2 =	6	+
				=
				36
4 - Evaluation des risques pour les milieux naturels et les paysages				
paysages et milieux	4	X 6 =	24	
volume du dépôt	4	X 2 =	8	+
âge du dépôt	5	X 2 =	10	+
nature du dépôt	3	X 2 =	6	+
				=
				48

Figure n°11 : Feuille de calcul des impacts potentiels
(01.076.A.AF(R.01.1).11.1)

Les classes de priorité pour chaque type d'impact potentiel sont définies comme suit :

- * risques faibles : entre 12 et 26
- * risques moyens : entre 27 et 41
- * risques forts : entre 42 et 58

Un **risque important d'impact de la décharge est donc identifié sur les eaux souterraines, les eaux de surface, les milieux naturels et les paysages.** Un **risque moyen est retenu pour les riverains.**

II.3 - Conclusion partielle du diagnostic simplifié

II.3.1 - Synthèse du diagnostic

La figure suivante récapitule les résultats obtenus à l'issue de l'enquête et du calcul des risques.

Nuisances et pollutions potentielles	Impacts de la décharge	Observations, constat	Mesures de protection à privilégier, Investigations complémentaires à envisager
Pollutions des eaux souterraines	faible moyen fort	Infiltrations potentielles dues à un substratum très perméable (sables).	Caractérisation puis contrôle des impacts sur les eaux souterraines.
Pollutions des eaux de surface	faible moyen fort	Site en zone humide et inondable ; Ecoulements de lixiviats présumé ; Servitudes liées à la conchyliculture et pisciculture.	Caractérisation puis contrôle des impacts sur les eaux de surface.
Nuisances pour les riverains	faible moyen fort	Peu d'habitations dans la zone de la décharge.	Caractérisation des biogaz.
Dégradations des paysages et des milieux naturels	faible moyen fort	Dépôt important ; Forte sensibilité aux incendies.	Sécurisation du site.

Figure n° 12 : Fiche de synthèse du diagnostic
(01.076.A.AF(R.01.1).12.1)

Selon le mode d'évaluation préconisé par l'ADEME, tous les milieux pris en compte sont susceptibles de présenter des impacts environnementaux forts liés à l'existence de la décharge, hormis les riverains pour lesquels l'impact est modéré.

Il est important de noter que cette première analyse est de type simplifiée. En effet, les résultats obtenus à la suite d'une visite de site et d'une enquête bibliographique n'identifie que des impacts potentiels.

L'importance relative de ces impacts potentiels, dans tous les milieux sélectionnés, justifie cependant la mise en œuvre de protections et la réalisation d'investigations complémentaires.

II.3.2 - Recommandations et préconisations

Compte tenu des résultats, des investigations complémentaires visant à acquérir les informations nécessaires à la caractérisation des risques générés par la décharge sur les eaux souterraines, les eaux de surface et le milieu naturel sont à envisager. Les résultats obtenus doivent, à terme, permettre de sélectionner des stratégies d'intervention visant à réduire ces risques.

CONCLUSION

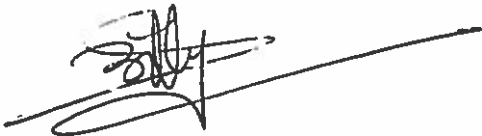
Les moyens mis en œuvre par la société AMDE dans le cadre de cette étude ont permis :

- de replacer la décharge dans son contexte physique et historique ;
- de caractériser la décharge en terme de source de pollution (déchets en place, volume ...) ;
- de soupçonner un transfert de la pollution par les eaux de surface et les eaux souterraines ;
- d'identifier un risque d'incendie lié à l'implantation de la décharge dans une zone forestière ;
- d'identifier un risque lié l'activité piscicole et conchylicole du bassin d'Arcachon.

Les résultats obtenus justifient la réalisation d'étude complémentaires, d'étude de faisabilité et la mise en œuvre d'opérations de réhabilitation de la décharge, préalablement à son réaménagement.

Fait au Haillan, le 29/08/2001

S. BILLY
Ingénieur Chimiste



R. CHAPUIS
Directeur Technique

